REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VAGNAS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le 24/12/24
ID : 007-210703286-20241219-06_12_2024-DE

DATE DE SEANCE 19 décembre 2024	Le 19 décembre deux mille vingt-quatre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 10 décembre 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 11 PRESENTS 7 ABSENTS 1 PROCURATIONS 3 **VOTANTS 10**	**PRESENTS :** Monique MULARONI, Christine EYBALIN, Régine LAIGNEL, Michel FAILLA, Louise LACOSTE, Bernard SCHAECK, Florent TRITTO **ABSENTS :**. Hubert MARTIN **POUVOIRS :** Jérôme ROUX a donné pouvoir à Michel FAILLA, Christine BUISSON à Florent TRITTO, Josiane BOUNIOL a donné pouvoir à Louise LACOSTE
N° DE DELIBERATION **06-12-2024**	**SECRETAIRE DE SEANCE :** Régine LAIGNEL

OBJET | **Modification de la durée d'amortissement du compte 204**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée d'amortissement du compte 204 a été fixée à 10 ans. L'instruction budgétaire préconise plutôt 30 ans. Elle propose de passer la durée d'amortissement du compte 204 à compter de 2025 à 30 ans.

Après examen et délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement du compte 204 à 30 ans à compter de 2025.

10	VOIX POUR
0	VOIX CONTRE
0	ABSTENTION

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.